



Discipline Dressage

Conditions de qualification pour participer à des concours internationaux

Elite

Grand Tour

Afin de participer à un concours international Elite / Grand Tour, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 1x 67% en Grand Prix ou Grand Prix Spécial.

Petit Tour

Afin de participer à un concours international Elite / Petit Tour, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 1x 67% en St-Georges ou Inter 1.

U25

Afin de participer à un concours international U25, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 1x 67% dans des épreuves à partir du niveau S10, Inter II, Inter A ou B, GP, GP Spécial ou GP Jeunes Cavaliers 16-25 ans.

Jeunes Cavalières et Cavaliers

Afin de participer à un concours international Jeunes Cavalières et Cavaliers, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 2x 65% dans une épreuve de préparation FEI (S31), une épreuve individuelle FEI (S32) ou une épreuve par équipe FEI (St-Georges).

Juniors

Afin de participer à un concours international Juniors, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 2x 65% dans une épreuve de préparation FEI, une épreuve individuelle FEI (M29) ou une épreuve par équipe FEI (M28).

Children

Afin de participer à un concours international Children la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 2x 65% dans un programme FEI Children ou lors d'une épreuve dès la catégorie L16.

Poney

Afin de participer à un concours international Poney, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 2x 65% dans une épreuve de préparation FEI, une épreuve individuelle FEI (L20) ou une épreuve par équipe FEI (L19).

Conditions générales

- Les qualifications requises pour la cavalière ou le cavalier et le cheval doivent être remplies au délai définitif de l'épreuve inscrite. La qualification de la cavalière ou du cavalier et du cheval doit être obtenue en tant que paire.
- Pour les cavalières et cavaliers ayant leur domicile en Suisse, seuls les résultats pour les catégories Elite/Perspective et U25 obtenus en Suisse sont pris en considération.
- Ces conditions s'appliquent aux membres des cadres mais également aux non-membres des cadres.
- Tous les départs à l'étranger sont soumis à l'approbation du responsable des cadres.
- Les résultats des reprises libres ne comptent pas dans l'évaluation.
- Pour pouvoir participer à des épreuves internationales, les cavalières/cavaliers/chevaux/poneys doivent être inscrits à la FEI.
- La COSEL peut donner son accord lors de cas litigieux et uniquement sur demande de la ou du responsable des cadres.
- Sur demande de la ou du responsable des cadres, un départ lors d'un concours en Suisse peut être exigé.
- Sur demande de la ou du vétérinaire de discipline ou de la ou du responsable de cadre, le cheval de cadre peut en tout temps être examiné par la ou le vétérinaire de discipline/d'équipe. Le résultat de cet examen est discuté avec l'athlète et traité en toute confidentialité. Les frais pour ces examens vétérinaires sont à la charge de Swiss Equestrian. Les frais pour les traitements éventuels en découlant sont à la charge de l'athlète.

Approuvé par le comité technique Dressage le 23.10.2019

Valable dès le 01.01.2020